

DÉPARTEMENT
GARD

ARRONDISSEMENT
LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal
11

Nombre de conseillers en exercice
11

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 15 mai 2014**

Convocation : 05 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze du mois de mai à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de RIFKIN Sonia, Maire

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : ANDRIEU Véronique, BLANC Danielle, RIFKIN Sonia, GREVE Béatrice
Messieurs : LEIGNEL Jean-Marie, RANC Christian, CAMPOS Yvan, REMEZY Gérard,
WALKER Maurice, ZANINI Mario

Absents : Néant.

Absents ayant donné procuration :

CORBEL Frédéric a donné procuration à CAMPOS Yvan

Conformément au code général des collectivités territoriales, Mme BLANC Danielle est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Lecture du procès- verbal de la précédente réunion, approbation du procès- verbal de la réunion du 24 avril 2014, les membres du Conseil signent le registre.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°34-2014
COMMISSION IMPOTS FONCIERS

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de désigner 24 commissaires (12 titulaires et 12 suppléants) pour les impôts fonciers. Madame le Maire précise que parmi les 24 personnes, une liste de 06 suppléants et 06 titulaires sera arrêtée par les services des impôts fonciers.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

Madame RIFKIN, Maire, présidente de la commission,

- Propriétaires de bois titulaires :
 - Monsieur HOPPE Michel
 - Madame RIGAL Martine

- Propriétaires de bois suppléants :
 - Madame FESQUET Gilberte
 - Madame BLANC Véronique
- Propriétaires domiciliés hors commune titulaires :
 - Monsieur VIALA Rémy domicilié à 30610 ST NAZAIRE DES GARDIES
 - Monsieur ARNAL Jacques domicilié à 30100 ALES
- Propriétaires domiciliés hors commune suppléants :
 - Madame DUPONT Liliane domiciliée à 30610 LOGRIAN FLORIAN
 - Monsieur VIALA Thierry domicilié à 30610 SAINT NAZAIRE DES GARDIES
- Propriétaires domiciliés à Saint Jean de Crieulon :
 - Titulaires :
Monsieur PELLEGRIN Jean-Pierre
Madame PRETOT Marie-Ange
Monsieur BAUDARD Christian
Madame JOIRE Virginie
Madame CUENOT Andrée
Monsieur CAMPOS Patrick
Monsieur COSSE Tristan
Monsieur BRISOU Alain
 - Suppléants :
Madame MALAVAL Chantal
Monsieur RIGAL Michel
Madame PAPON Lucile
Madame CHARASSE Sandrine
Monsieur VAUQUIER Philippe
Madame CUSHING Elodie
Monsieur HUGUET Christophe
Madame MALAVAL Geneviève

DELIBERATION N°35-2014
CORRESPONDANT DEFENSE

A la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur RANC Christian est élu correspondant défense.

DELIBERATION N°36-2014
**DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS
DE REMPLACEMENT**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Madame le Maire rappelle également que la secrétaire de mairie actuelle quitte son poste à St Jean de Crieulon dans le cadre d'une mutation à compter du 1^{er} septembre 2014 et qu'elle prendra ses congés en juillet et août 2014. Il convient donc de recruter un(e) remplaçant(e).

DELIBERATION N°37-2014 **FICHE PROJETS 2015 SMDE**

Madame le Maire propose à l'assemblée de réfléchir sur les projets à réaliser en 2015 (fiche projet à renvoyer avant le 1^{er} juin 2014).

Il est souhaité la poursuite de l'enfouissement des lignes rue des Ecoliers et rue des Chênes plus une partie de la rue de l'Ancien Relais.

Le Conseil évoque également l'éclairage public : réverbères à remplacer : 1 chemin de Blacassous, 1 rue Bos Nègre.

Contacteur M.VETSEL

DELIBERATION N°38-2014 **DOSSIER ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **STATION D'EPURATION ET RESEAUX**

Madame le Maire propose :

- Le lancement du dossier consultation des entreprises (réseau et station d'épuration) dans lequel on intégrera une clause de sortie si la commune n'a pas les financements escomptés (subventions demandées en attente de réponse, cela permettra de terminer la phase administrative,
- La modification du zonage assainissement avec la nécessité de refaire une enquête publique,
- Le lancement d'une consultation pour étude géotechnique réseau et station épuration pour joindre ces documents dans les DCE.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise :

- Le lancement du dossier consultation des entreprises (réseau et station d'épuration) dans lequel on intégrera une clause de sortie si la commune n'a pas les financements escomptés (subventions demandées en attente de réponse, cela permettra de terminer la phase administrative,
- La modification du zonage assainissement avec la nécessité de refaire une enquête publique,
- Le lancement d'une consultation pour étude géotechnique réseau et station épuration pour joindre ces documents dans les DCE.

DELIBERATION N°39-2014 **ELECTION DU DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE** **CHARGES (CLETC)**

Madame le Maire demande au Conseil d'élire le(s) délégué(es) au CLETC.

Madame RIFKIN se porte candidate.

Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'élection du délégué.

Madame RIFKIN est élue à l'unanimité.

Cette délibération annule et remplace la n°24/2014 du 10/04/2014

DELIBERATION N°40-2014

**DECISION DU MAIRE PRISE AU VISA DES DELIBERATIONS PORTANT DELEGATION
AUTORISANT A DEFENDRE SUR UN CONTENTIEUX DETERMINE**

Madame le Maire rappelle les délibérations N°19-2014 du 05 avril 2014 et N°26-2014 du 10 avril 2014 et donne lecture de sa décision du 05 mai 2014 visée par la Sous-Préfecture du Vigan le 12 mai 2014 consistant à confier au Cabinet d'Avocats Margall la défense des droits et intérêt de la commune devant le Tribunal Administratif de Nîmes suite à la procédure engagée par Monsieur et Madame STAECK.

PLANNING ELECTIONS DU 25 MAI 2014

Madame le Maire rappelle les élections européennes du 25 mai et demande au Conseil d'établir le planning des permanences :

8h 10h30 : RIFKIN S. / LEIGNEL J.M./BLANC D
10H30-13h : ANDRIEU V. /REMEZY G ou CORBEL F
13H-15H30 : ZANINI M. /RANC C ou CORBEL F
15H30-18h : RIFKIN S. / LEIGNEL J.M./ BLANC D

SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS

- **DELIBERATION N°41-2014**
- **SUBVENTION SOURIRE DU CRIEULON : COMITE DES FETES**

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'association « Sourire du Crieulon » organisatrice notamment de la fête votive. Le bilan financier 2013 est fourni.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- Le versement d'une subvention de 700 € à l'association « sourire du Crieulon » au titre de l'année 2014,
- Autorise Madame le Maire à payer cette dépense.

Madame le Maire explique également qu'en 2013, l'association n'avait eu aucune subvention car elle n'avait pas présenté son bilan financier 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité absolue des suffrages exprimés (3 contre et 8 pour) décide :

- Le versement en 2014 d'un complément de subvention pour compenser le non versement de la subvention en 2013 pour un montant de 350 € .
- Autorise Madame le Maire à payer cette dépense.

Le débat se poursuit pour savoir si la subvention de 2014 doit être doublée pour compenser la perte de celle de 2013.

5 conseillers proposent de verser un second complément de subvention si le bilan 2012 est fourni les autres sont contre.

Il est donc décidé à la majorité absolue des suffrages exprimés que la subvention versée en 2014 à l'association Sourire du Crieulon sera d'un montant de 1050 € .

- **DELIBERATION N°42-2014**
CLUB DES AINES CLUB DE GYM

Madame le Maire présente les demandes de subvention du Club des Aînés et du Club de Gym. Considérant les pièces présentées, le Conseil Municipal

décide à l'unanimité d'allouer :

- Une subvention de 300 € pour le Grand Chêne, club des Aînés de Logrian,
- Une subvention de 300 € pour l'association GV Le Crieulon en Forme

Autorise Madame le Maire à payer cette dépense.

- **ASSOCIATION ESCALADONF**

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'Association Escaladonf. Considérant qu'il n'y a pas de présence dans le village, le Conseil Municipal délibère :
Une voix est pour le versement de la subvention, 10 voix sont contre. A la majorité absolue des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au versement de subvention.

- **DELIBERATION N°43-2014**
SUBVENTION CROIX ROUGE

Madame le Maire présente la demande de subvention de la Croix Rouge de Quissac, le Conseil Municipal procède au vote et à 7 voix pour et 4 voix contre,

DECIDE

- le versement d'une subvention de 150 € ,
- autorise Madame le Maire à payer à cette dépense.

- **SUBVENTION DUCHE D'UZES**

Madame le Maire présente la demande de subvention du Duché d'Uzès, une voix est pour le versement, 10 sont contre. A la majorité absolue des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au versement de subvention.

Les membres de l'Assemblée décident d'informer les associations sur les documents à fournir pour les demandes de subvention : bilan moral et financier avec report de l'année précédente, projet. Ces documents devront être fournis avant le 19 février.

DEGATS DES EAUX HALL ET SALLE DE REUNION

Madame le Maire récapitule les travaux à réaliser suite aux dégâts des eaux, les réparations sont estimées à 1120,75 € TTC totalement pris en charge par l'assurance.

TRAVAUX DE VOIRIE

Madame le Maire explique que les travaux de voirie prévus ont été réalisés pour un montant de 22 385 € H.T soit environ 26 862,49 € TTC, la subvention allouée dans le cadre du FDE est de 11 340 €.

Chemin de la Capelane pas de goudronnage seulement curage du ruisseau et enrochement, M. RIGAL ne s'étant pas manifesté suite à notre courrier.

DELIBERATION N°44-2014
ACHAT D'UNE PERÇEUSE

Madame le Maire présente la facture n°17108 de Mr. BRICOLAGE pour un montant de 182,25 € TTC, compte tenu de la nature de cette dépense, Madame le Maire propose de la payer en section d'investissement du budget.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à payer cette facture en section d'investissement du budget.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Suite à la réunion avec Mme GAUBIAC du Conseil Général, il a été noté :

- Sur l'aspect technique : pas de remarque particulière,
- Au niveau des subventions, elle nous a confirmé que nous aurions 75% pour la station avec un plafond à 22750 €, 65% pour le réseau transport et 40% pour le réseau collecteur + le montant de la DETR non connu à ce jour.

QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur les différentes réunions dans les commissions suivantes :

- Communauté de commune sur l'accessibilité prochaine réunion le 08 juillet,
- Relais emploi formation / insertion : chantiers d'insertion à solliciter,
- Lecture publique : projet informatique qui doit relier toutes les bibliothèques, prochaine réunion le 01 juillet.
- Syndicat de l'eau et captage du Frigoulets : M ZANINI a été élu suppléant du bureau.

Séance levée à 21heures
Les membres du Conseil

Le Maire